

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN (*)

22 septembre, 1892.

** Aujourd'hui est le centième anniversaire de la proclamation de la première république en France. C'est aussi le centenaire de la bataille de Valmy où les Français, commandés par Dumouriez et Kellerman, remportèrent la victoire sur les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick.

.

** Le président des Etats-Unis a mis à effet ses menaces de représailles. Depuis le premier septembre, un droit de 20 centins par tonneau de fret est imposé sur les navires (à destination des ports canadiens) qui passent dans le canal du Sault Sainte-Marie. Le premier vaisseau soumis à cette imposition est le *United Empire*. Ce vaisseau avait une cargaison pour Sarnia. Les droits ont été de \$112,00.

A la veille de chaque élection présidentielle nous pouvons nous attendre à des menaces quelconques et à la mise à exécution de quelques unes de ces menaces. C'est un bon moyen, paraît-il, de se concilier les électeurs. C'est un singulier moyen qui manque de dignité, mais un politicien de profession ne peut pas laisser de côté cet engin électoral !!

Cette politique de représailles va forcer le gouvernement fédéral à hâter les travaux de creusement de notre canal du Sault Sainte-Marie. De cette manière notre commerce des grands lacs ne sera pas entravé par les Américains.

.

** Une grande démonstration a eu lieu à Toronto, le 19 septembre, en l'honneur de l'hon. Edward Blake, député de Longford Sud (Irlande) aux Communes d'Angleterre. Cette démonstration qui a eu un véritable succès avait aussi été organisée en faveur du *Home Rule* pour l'Irlande. Il y avait là près de 3500 citoyens appartenant à toutes les classes de la société, à toutes les nationalités et aux deux grands partis politiques qui divisent la population de Toronto. On remarquait même deux ministres fédéraux conservateurs dont l'un, l'honorable Frank Smith, présidait l'assemblée. La majorité de cette assemblée appartenait au protestantisme, et cependant tous les assistants se sont prononcés en faveur d'un gouvernement autonome pour l'Irlande. Ils n'ignoraient cependant pas que la masse du peuple irlandais est catholique, mais

(*) Dans le dernier Bulletin, page 417 au lieu de l'extension du Christ lisez l'extension du royaume du Christ.

leur confiance dans l'esprit de justice qui anime les catholiques est telle qu'ils ne redoutent rien de fâcheux pour ceux qui appartiennent aux autres cultes.

.

. Les ineptes injures lancées à la face du clergé à cause de la prévarication de l'un de ses membres n'ont pas eu le résultat désiré. Un grand nombre de catholiques mal disposés sont revenus à de meilleurs sentiments à la vue de ces excès, et ils manifestent hautement leur indignation contre l'insolence des insulteurs.

Parce qu'un prêtre s'est rendu coupable d'infamies sans nom, s'ensuit-il que le corps auquel il appartient soit gangrené. Parce que l'un des douze apôtres, poussé par la cupidité et l'avarice, a trahi son maître, s'ensuit-il que les apôtres étaient tous indignes.

La solidarité humaine va-t-elle jusqu'à ce point de rendre un corps responsable des fautes de l'un de ses membres ?

C'est un fait connu, et les étrangers nous rendent ce témoignage, notre clergé est d'une moralité exemplaire. Il est vrai qu'il y a des brebis galeuses là comme ailleurs, mais aussi là comme ailleurs l'exception confirme la règle.

Parler mal du clergé constitue une noire ingratitude, car nous lui devons tout ce que nous sommes. Nous savons tous ce qu'il a fait pour le pays, pour l'éducation, pour les œuvres de charité et même pour la cause de la civilisation.

Nous savons tous aussi qu'aux jours des revers nationaux, le clergé a toujours été à la hauteur de sa mission pour les réparer et relever le courage du peuple. Nous savons tous qu'aux jours de la cession, alors que les nobles, les savants et les riches fuyaient les rives du Saint-Laurent pour retourner dans la mère patrie et abandonnaient la masse du peuple, les paysans, les ouvriers, les ignorants, les pauvres, le clergé s'est dévoué et a sauvé la nationalité. Nous savons qu'aux grandes époques de notre histoire, au temps des invasions et dans toutes les circonstances critiques le clergé s'est trouvé sur la brèche.

Ce que je sais encore et ce que ses détracteurs savent comme moi, c'est que, sans le clergé, nous ne serions plus français et catholiques, c'est que nous ne parlerions plus la langue par excellence, c'est que la France d'Amérique serait une chose du passé.

.

. Cette terrible maladie qui jette l'épouvante partout, le choléra, a fait d'énormes ravages cette année. Après avoir sévi en Perse où il a fait au delà de trente mille victimes, dans la vallée du Cachemire, dans l'Afghanistan et dans d'autres parties de l'Asie, il a traversé la mer Caspienne et il s'est répandu en Russie et de là en Allemagne, en Belgique, en France et ailleurs. Hambourg, Anvers, Le Havre, Paris et plusieurs autres villes du Continent ont été très éprouvées. Hambourg a perdu au delà de 9000 habi-

tants et la misère, une misère affreuse règne dans ses murs. Mais la contrée la plus éprouvée a été la Russie. On calcule que le choléra y a fait au moins cent cinquante mille victimes. Cette épouvantable hécatombe est due en grande partie à la famine à laquelle sont depuis longtemps en proie les populations des parties reculées de la Russie. L'épidémie a ravagé ces populations déjà affaiblies par les privations de toutes sortes.

Grâces à Dieu le terrible fléau n'a pas encore sévi parmi nous, mais il est à nos portes et nous en sommes fortement menacés.

Nous avons déjà eu cinq épidémies cholériques dans la Province de Québec, en 1832, en 1834, en 1849, en 1851 et enfin en 1854. C'est l'épidémie de 1832 qui a fait le plus de victimes.

Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement qu'en 1854 le choléra a fait son apparition ici, le 26 septembre. Ils sont dans l'erreur car il a éclaté à Montréal dans la dernière quinzaine de juin. Quant à l'épidémie de 1849, je crois qu'elle a éclaté à Montréal vers le 15 juillet. C'est du moins vers cette date que le collège de Montréal où j'étudiais alors, a été fermé à cause de la maladie.

* *

* * Dernièrement d'immenses grèves ont paralysé les affaires aux Etats-Unis.

La grève des usines Carnégie à Homestead qui vient de se terminer a pris de grandes proportions, les dommages en résultant ont été considérables et les désordres ont été affreux.

Des excès de cruauté extraordinaire ont eu lieu, le sang a coulé en plusieurs circonstances, les blessés ont été nombreux et beaucoup de personnes ont perdu la vie dans les combats.

Des cruautés inouïes ont été commises lors de la reddition des agents des Pinkerton, et les plus atroces de ces cruautés ont été commises par des femmes ou plutôt par des furies vomies par l'enfer.

La grève des ouvriers de bâtisses est aussi terminée et d'après les calculs les plus bas les grévistes ont fait une perte d'au delà de deux millions de piastres.

La grève des employés de chemin de fer à Buffalo s'est étendue au Kentucky et à d'autres endroits.

Les grévistes, dans leur aveuglement, ont détruit une immense quantité de matériel et causé d'autres dégradations.

De nombreuses troupes ont été appelées sous les armes pour réprimer les émeutes et empêcher d'autres destructions. Ces grèves font des dommages incalculables et en définitive ce sont les grévistes qui en sont les principales victimes. Que leurs prétentions soient raisonnables ou non, que les patrons aient des torts ou n'en aient pas, il n'y a que des enquêtes sévères et impartiales qui puissent l'établir. Malheureusement dans ces tristes circonstances, le vertige s'empare des esprits, on n'écoute plus le langage de la raison ni même celui de l'intérêt, et on se porte à des excès abominables qui font frémir.

Le remède à tous les maux qui résultent de ces luttes destructives entre le capital et le travail est indiqué dans l'encyclique de N. S. P. le pape en date du 15 mai 1891 (1). Hors delà il n'y a que des tâtonnements qui ne peuvent aboutir à une solution satisfaisante.

.

. Sont nommés :

1° Vicaire-général du diocèse de Montréal, M. l'abbé Florent Bourgeault, curé de Laprairie. Il remplace feu M. le vicaire-général Maréchal. M. l'abbé Bourgeault est né à Lavaltrie le 23 février 1828. Il a fait ses études au collège de l'Assomption et il a été ordonné prêtre le 14 septembre 1851. Il a été curé à la Pointe Claire et à Laprairie. Il est doué d'un caractère énergique.

2° Chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres, M. le chanoine Leblanc. Il remplace aussi M. l'abbé Maréchal.

La cathédrale de Chartres compte toujours un prêtre de Montréal parmi ses chanoines honoraires, et la cathédrale de Montréal, par une juste réciprocité, accorde aussi toujours les mêmes honneurs à un prêtre de Chartres.

3° Conseiller législatif pour la division de Granville, M. Thomas Pelletier, marchand des Trois Pistoles. Il remplace feu M. Elisée Dionne. M. Pelletier a fait ses études au collège de Sainte-Anne la Pocatière. Il est âgé de 70 ans. L'hon. L. P. Pelletier, secrétaire provincial, est le fils du nouveau conseiller.

.

. Sont décédés :

1° Son Eminence le Cardinal Edward Howard, de la famille des Norfolk. Il est né à Nothingham le 13 février 1829. Il a été consacré en 1872 archevêque de Néo Césarée *in partibus infidelium* et créé cardinal prêtre en 1877. Dans sa jeunesse il avait été officier dans les gardes de Sa Majesté la reine Victoria.

2° Mgr Timothy O'Mahony, curé de l'église St Paul à Toronto et ancien évêque d'Armidale en Australie. Il est né à Kilmurry, comté de Cork en Irlande le premier novembre 1822 et il a été ordonné prêtre en 1849. Il vint au Canada en 1879, et Mgr l'archevêque Lynch le nomma à la cure de St-Paul, qu'il a gardée jusqu'à sa mort arrivée le 8 septembre courant.

3° Mgr Bonjean premier archevêque de Colombo, dans l'île de Ceylan.

4° L'hon. John McKinnon, conseiller législatif à la Nouvelle-Ecosse et ancien ministre sans portefeuille. Il était âgé de 87 ans.

5° James Trow, ancien député fédéral de Perth Sud. Ontario. Il était libéral. M. Trow est mort subitement. Il était âgé de 67 ans.

(1) De la condition des Ouvriers.

6° L'honorable Marc Amable Girard, l'un des sénateurs du Manitoba et ancien premier ministre de cette province. Il est mort à St-Boniface, le 12 septembre courant.

M. Girard est né à Varennes le 25 avril 1822, et il y a exercé la profession de notaire de 1844 à 1870, date de son départ pour le Manitoba. Il a fait ses études classiques au collège de St-Hyacinthe et ses études professionnelles à Boucherville chez M. le notaire Lacoste. Il a été pendant plusieurs années membre de l'ancienne chambre des notaires de Montréal. En 1871 il s'est fait recevoir avocat au Manitoba.

Il a été candidat malheureux pour le conseil législatif de la province du Canada, division Montarville, en 1858, et pour l'assemblée législative, comté d'Hochelaga, en 1862.

Si les honneurs politiques lui ont été refusés ici, malgré ses talents et son éloquence, ils lui ont été prodigués au Manitoba, où il a joué un rôle proéminent. Ainsi il a été successivement membre de l'ancien Conseil et Trésorier de la province, premier ministre, secrétaire provincial, ministre de l'agriculture, député de St-Boniface à la législature locale, député de la Baie St-Paul à la même législature, sénateur et doyen du conseil du Nord-Ouest. M. Girard était conservateur en politique.

.

. Mille souhaits de prospérité à la *Semaine religieuse* de Québec, qui est entrée dernièrement dans sa 5^e année d'existence.

ALBY.

UNE DEMOISELLE de plusieurs années d'expérience désire une place **D'ORGANISTE**. Elle se chargerait en même temps de la direction d'un **Chœur de Chant**. Bonnes références, s'adresser à J.-B. LABELLE, ci-devant organiste de l'église Notre-Dame, Montréal et chez Cadieux et Derome, 160³, rue Notre-Dame, Montréal.

PRIÈRE A SAINT JOSEPH

A RÉCITER A LA SUITE DU

ROSAIRE DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

Prix au cent 20 cents

LE PRÊTRE

1. Les prêtres sont des hommes comme les autres.—2. Les prêtres sont les heureux du siècle.—3. Les prêtres n'entendent rien à l'esprit du siècle.—4. Les prêtres s'occupent de politique ; ils influencent.—5. Il y a eu de mauvais prêtres.

LES PRÊTRES SONT DES HOMMES COMME LES AUTRES ; LE PAPE ET LES
ÉVÊQUES SONT DES HOMMES ; COMMENT DES HOMMES PEUVENT-
ILS ÊTRE INFAILLIBLES ? JE VEUX BIEN OBÉIR À DIEU,
MAIS NON PAS À DES HOMMES COMME MOI.

C'est comme si un soldat disait : " Je veux bien obéir au roi ; mais je n'obéirai ni à mon général, ni à mon colonel, ni à mon capitaine, car ils sont *sujets* du roi comme moi."

Auriez-vous beaucoup de peine à lui répondre ?

Ma tâche ici n'est pas plus difficile.

L'Eglise, il est vrai, est composée d'*hommes* : le Pape, les Evêques, les Prêtres sont des hommes.

Mais ce sont des hommes que JÉSUS-CHRIST même a revêtus de sa puissance spirituelle et de l'autorité divine.

Et, à cause de cela, ce ne sont pas *des hommes comme les autres*.

Les Apôtres, qui furent les premiers Evêques de l'Eglise, ont été envoyés aux hommes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme d'autres *lui-même*. Leur obéir, ce n'est pas obéir à des hommes, mais à Dieu, à Jésus Christ. Leur désobéir, mépriser leurs lois, c'est désobéir à Dieu, c'est mépriser JÉSUS-CHRIST. " Qui vous méprise me méprise."

Ce n'est pas à l'homme que je me soumetts, c'est à Dieu, qui exerce par lui son autorité sur moi.

La seule différence entre les commandements de Dieu et les commandements de l'Eglise, c'est donc que les premiers nous sont adressés directement par le Seigneur et les seconds indirectement, par l'intermédiaire de ses envoyés ; mais c'est toujours Dieu qui commande.

Ce n'est pas non plus, à proprement parler, l'*homme* qui est infailible dans le Pape, c'est Jésus-Christ, c'est Dieu, qui le revêt de sa vérité pour qu'il ne puisse enseigner l'erreur aux peuples chrétiens.

Aussi, en matière d'obéissance religieuse, ne faut-il pas faire attention aux qualités personnelles du Pape, ou de l'Evêque, ou du Prêtre qui nous administre les choses saintes, mais seulement à son autorité légitime, à son caractère de Pape, ou d'Evêque, ou de Prêtre.

C'est la raison pour laquelle les défauts, quelquefois même les

vices d'un Prêtre (ce qui, DIEU merci, est rare), ne doivent point diminuer en nos cœurs le respect, la foi, l'amour de la Religion.

Ces faiblesses sont le fait de l'homme et non du prêtre. Elles ne peuvent atteindre le sacerdoce dont il est revêtu. Le crime de Judas a-t-il souillé son ministère ?

C'est encore la raison pour laquelle la Messe, l'absolution, etc., d'un mauvais Prêtre sont aussi *valides* que la Messe, que l'absolution, etc., d'un Prêtre fidèle. La consécration a lieu par les paroles de l'un comme celles de l'autre ; les péchés sont remis par celui-ci comme par celui-là ; parce que ces actions sont le fait du Prêtre et non de l'homme, et que les péchés d'un Prêtre ne lui enlèvent pas le caractère indélébile du sacerdoce.

Le prêtre prévaricateur est bien coupable ; mais son sacerdoce reste toujours le même ; c'est celui de Jésus-CHRIST. que rien ne peut altérer ni détruire.

2. LES PRÊTRES SONT LES HEUREUX DU SIÈCLE.

Détrompez-vous, car ils souffrent un martyr de tous les jours. Ils voient d'un côté le Christ et l'Évangile, en dehors desquels il n'y a pas de salut, et de l'autre, ils voient ce que l'on appelle le monde, marcher en dehors du Christ et de l'Évangile ; ils voient Dieu qui est offensé, les âmes qui se perdent, le ciel qui se dépeuple, l'enfer qui engloutit des milliers de victimes. Vous pensez qu'un tel spectacle trouve le prêtre impassible, vous le prenez donc pour un être indifférent, à qui il importe peu que Dieu soit béni ou maudit. Eh ! bien, permettez-moi de vous dire que vous ne savez pas ce que c'est qu'un prêtre, et que, pour cela, vous nous jugez mal. Cet homme que vous croyez si heureux déplore sans cesse, comme Job, comme Jérémie, comme Salvien, les maux de l'humanité qu'il est appelé à guérir et qui ne veut pas être guérie. A l'exemple de David, il *sèche de douleur à la vue des ennemis du Seigneur*. Oui, le ministère est pénible, surtout au dix-neuvième siècle, où une impiété ricaneuse dénature toutes nos intentions, épie toutes nos démarches, cherche à paralyser tous nos efforts. Ce serait à ne pas y tenir, si on ne levait pas les yeux plus haut que la terre. Non-seulement le prêtre souffre, en voyant s'insurger contre le Christ les mécréants de profession, mais encore en voyant ceux-là même qu'il a initiés à la connaissance de la vérité lui échapper bientôt. Combien de jeunes gens qu'il a baptisés, qu'il a instruits, qu'il a absous, qu'il a admis à la table sainte, qu'il a portés dans son cœur, comme une mère y porte ses enfants, combien de jeunes gens qui l'évitent, qui le fuient, qui rougissent de le reconnaître pour leur pasteur et leur père, et ne le paient que d'ingratitude. Ne sentez-vous pas qu'une telle défection est navrante pour le prêtre réduit à se dire, afin de donner un libre cours à sa douleur : " Je possédais une vigne, je l'avais entourée " d'une haie, j'en avais enlevé les pierres, j'avais choisi les plus " beaux plans, j'espérais des fruits excellents, elle n'a produit que " des fruits sauvages. Que pouvais-je de plus pour elle ? Pourquoi,

“ au lieu de fruits excellents, en a-t-elle produit de mauvais ? ”

Et encore : “ Mon peuple, que t'ai-je fait ? ” “ En quoi t'ai-je blessé, réponds-moi. ” Et encore : “ Est-ce là ce que tu rends au Seigneur ? ”

Les prêtres sont les heureux du siècle.—Mais ils sont obligés, par leur vocation, de s'abstenir des plaisirs les plus goûtés et les plus recherchés du siècle. Ils passent leur vie dans la retraite, la solitude, le silence, et la pratique des plus austères vertus.

Vous n'avez donc jamais réfléchi sur la nature du ministère qu'ils exercent ? Hier, c'était un conseil à donner sur des matières épineuses et délicates ; aujourd'hui, c'est une remontrance à faire ; demain, ce sera un scandale à détruire ; après demain, ce seront des désordres et des abus contre lesquels il faudra tonner ; tantôt, c'est une malade, dont il faut recueillir le dernier soupir au milieu d'une famille en pleurs ; tantôt, c'est une démarche qu'il faut faire pour rappeler à ses devoirs un chrétien qui s'oublie ; tantôt c'est une plaie hideuse à laquelle il faut porter un remède efficace, et souvent, au milieu de tant d'efforts, c'est la stérilité du ministère.

Voilà quels sont les devoirs du prêtre. Leur accomplissement est-il de nature à le rendre heureux, comme le monde l'entend ? Ah ! si vous saviez ce que c'est que la charge des âmes et la sollicitude pastorale qui en est la conséquence, vous changeriez de langage, et vous diriez que sans l'espérance du siècle à venir, le prêtre serait dans le siècle présent le plus à plaindre des hommes, selon le mot de saint Paul.

Le sacerdoce est un désœuvrement.—Cela est-il bien certain ? Le prêtre n'a-t-il pas tous les jours un office à réciter, la messe à célébrer, des devoirs de piété à accomplir, la science sacrée à étudier, des malades à consoler, des pécheurs à exhorter pour les ramener à Dieu ?

N'a-t-il pas à annoncer la parole sainte à son peuple, s'adressant tantôt à l'enfance dans les catéchismes, tantôt à la jeunesse dans les instructions particulières, tantôt à l'âge mûr dans le prône, l'homélie ou le sermon ?

N'a-t-il pas à entendre les confessions, non-seulement pendant le carême et le temps pascal, mais encore dans le cours de l'année ecclésiastique, pour préparer les fidèles à célébrer, par la réception de l'Eucharistie, les mystères de Jésus et de Marie, les fêtes des saints ?

N'a-t-il pas des enfants à disposer à la première communion par des confessions fréquentes, par des enseignements quotidiens ?

N'a-t-il pas à rendre les mille services que le peuple chrétien, guidé par la confiance, vient sans cesse lui demander ?

N'a-t-il pas tous les soins et toutes les préoccupations qu'entraîne l'administration temporelle et spirituelle des paroisses ?

Le prêtre est le grand promoteur des œuvres de Dieu, il faut qu'il pense à tout, qu'il pourvoie à tout, qu'il soit partout. Comme on l'a dit, le ministre ecclésiastique consiste à réparer constamment des brèches dans un mur qui tombe toujours.

Avouez-le donc, si jusqu'alors vous avez dit que les curés n'ont

rien à faire, c'est parce que vous avez répété en écolier ce que vous avez entendu dire, sans examiner si cela était la vérité.

Le sacerdoce est un désœuvrement.—Ce qui vous trompe, c'est que vous vous imaginez que le prêtre est oisif quand vous ne le voyez pas à l'œuvre. Or, la réalité est loin d'être selon vos imaginations, parce que l'action du prêtre, étant spirituelle, elle est en partie secrète. Les prêtres prient, vous ne les voyez pas prier, et vous vous figurez qu'ils ne font rien. Les prêtres étudient, vous ne les voyez pas étudier et vous vous figurez qu'ils se reposent. Les prêtres paraissent en chaire pendant une demi-heure ou une heure, et vous vous figurez que leur prédication ne les occupe pas un laps de temps plus considérable. Tout cela est-il juste ? Pour parler convenablement pendant une heure, ne faut-il pas une longue préparation, non seulement éloignée, mais prochaine ? Ne faut-il pas être plusieurs jours sous le poids de ce qu'on veut dire ? Bourdaloue ne travaillait-il pas à ses chefs d'œuvre pendant six mois ? Un sermon ne demande-t-il pas des recherches et des méditations ? Ne demande-t-il pas d'être écrit, revu, corrigé et transcrit ? Ne demande-t-il pas d'être appris et prononcé ? Il n'en est pas des lettres où le travail est intérieur et mystérieux, comme des arts mécaniques dans lesquels il est visible. Il ne faut pas croire qu'un homme de pensée ne fasse rien quand il paraît ne rien faire. Son esprit travaille alors même que son corps repose.

3. LES PRÊTRES N'ENTENDENT RIEN A L'ESPRIT DU SIÈCLE ; ILS SONT EXAGÉRÉS, FANATIQUES, ET TROUBLENT LES CONSCIENCES.

Avant d'entrer en matière, faisons observer qu'il est bien fâcheux et bien regrettable que vous n'avez pas reçu du ciel la vocation à l'état ecclésiastique et l'onction sacerdotale. En effet, si vous étiez prêtre, vous pourriez revêtir l'étole et le surplis, monter en chaire, et de là gouverner les paroisses. Sans doute qu'avec votre esprit et votre intelligence des besoins du siècle, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, et l'optimisme, qui n'est qu'une chimère, se trouverait réalisé, comme par enchantement, dans cette vallée de larmes et de deuil. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, et que c'est à nous que Dieu a confié la direction des fidèles, vous nous permettrez sans doute de nous défendre et de vous parler avec franchise, car ce qu'il y aurait de plus pénible pour nous, ce serait de continuer à vivre sans nous être acquittés envers la vérité.

Les prêtres n'entendent rien à l'esprit du siècle.—Mais cela doit être, puisqu'il y a opposition entre l'Évangile et le siècle. Il est dit, en effet, que le démon est le dieu de ce siècle, qu'il ne faut pas se conformer au siècle, que le siècle tout entier est plongé dans le mal, que le partisan du siècle ne peut être serviteur de Jésus-Christ. Il faut donc choisir entre l'Évangile et le siècle. Ne pardonneriez-vous pas au prêtre d'opter pour l'Évangile contre le siècle ? Par sa mission, il est appelé à combattre l'esprit du siècle pour réformer le siècle. En principe, ne doit-on pas être l'adversaire de ce que l'on

doit réformer ? Est-on porté à réformer ce que l'on aime ? Et certes, quel est l'esprit du siècle ? C'est un esprit d'impiété, de débauche, de sensualisme, de cupidité, d'injustice. Et après cela, vous voudriez que nous acceptassions l'esprit du siècle ; que nos pensées, que nos paroles, que nos actions fussent selon le siècle. Vos exigences ne sont-elles pas tyranniques ? Des hommes dont la mission descend du ciel, peuvent-ils marcher à l'unisson du siècle ?

Les prêtres n'entendent rien à l'esprit du siècle.— Mais n'est-il pas facile de se convaincre, par la manière dont ils le combattent, qu'ils le connaissent assez bien ? S'il prêchent sans cesse l'humilité, le détachement des richesses, la mortification de la chair, la simplicité dans les mœurs, la sobriété ; n'est-ce pas une preuve qu'ils savent que le mal du siècle, c'est l'orgueil, la convoitise, la volupté, le luxe, la bonne chère, l'égoïsme sous toutes ses formes ? Qui s'est jamais avisé de prétendre qu'un médecin qui applique à une malade le remède convenable, n'entend rien à cette maladie ?

Les prêtres sont exagérés et fanatiques.— Quoi ! lorsque les mauvais sont si ardents pour le mal, lorsqu'ils développent sans pudeur et au grand scandale de tout ce qui est honnête, les théories les plus perverses, les doctrines les plus corruptrices, les systèmes les plus infernaux, vous voudriez que le prêtre restât impassible, silencieux, ou qu'il prit le ton tranquille de l'homélie et du prône. Pour qui donc le prenez-vous ? Pour un mercenaire qui parle parce qu'il faut parler. Eh ! bien, il n'est pas cela. Le prêtre a foi dans ce qu'il dit, il sait que le salut du monde n'est possible que par les grands mystères dont il est l'interprète et le dispensateur ; il croit dès lors, avec raison, qu'il ne peut recourir à des paroles trop brûlantes pour abattre les hauteurs qui s'élèvent contre la science de Dieu. Et ici, je le demande, n'est-il pas vrai que si, dans certains cas particuliers, sa parole était trop calme, il laisserait à penser ou que le mal n'est pas grave, ou qu'il ouvre la bouche uniquement pour qu'on ne puisse pas lui reprocher de s'être tu ? L'Eglise est notre mère, de grâce ! pardonnez-nous de ne pas la sacrifier en la défendant avec trop de mollesse.

Les prêtres sont exagérés et fanatiques.— Avez-vous jamais réfléchi à cette vérité, que le prêtre est responsable devant Dieu du salut de ses frères, et qu'un jour, il lui en sera demandé compte, âme pour âme, sang pour sang ? Avez-vous jamais pensé que le prêtre ne peut se sauver sans faire des efforts suprêmes pour sauver ceux qui lui sont confiés, et qu'il se perdra lui-même, s'il laisse son troupeau se perdre ? avez-vous jamais pensé que le prêtre est, par état, l'apôtre de la vérité, le censeur et le préfet des mœurs, le défenseur des intérêts de Dieu, et qu'il a le devoir de parler, non pas seulement tout bas à l'oreille, mais encore tout haut et jusque sur les toits ? Dès lors, peut-il se condamner au silence ? N'est-il pas vrai que quand il s'agit du salut éternel des âmes, on ne peut protester avec trop de force contre les scandales ? N'est-il pas vrai que si le clairon ne fait entendre que des accents incertains, nul ne se préparera au combat ? N'est-il pas vrai que, dans toute la suite des siècles ecclésiastiques, l'audace et la tyrannie des mau-

vais se sont accrues en raison directe de la tiédeur du clergé ? N'est-il pas vrai que nous vivons dans un temps où le bien ne peut être fait que par ceux qui en ont la passion, et que plus le mal est grand, plus le remède doit être énergique ?

Si donc le prêtre ne paraissait pas exagéré aux yeux d'un certain monde, il n'accomplirait pas sa mission il attirerait sur lui les plus terribles anathèmes. L'audra-t-il que, pour plaire au monde, le prêtre perde à la fois pour l'éternité, et le peuple chrétien et lui-même ? Non. Pasteur qui a la mission de sauver les âmes, il ne pourra jamais se résoudre à parler comme les rhéteurs qui n'ont d'autre but que de parfaire des phrases.

Les prêtres sont exagérés et fatigués.—Je le comprends : il faudrait que le prêtre vous tint des discours remplis de mensonges agréables ; qu'il passât sous silence tout ce qui pourrait vous contrarier le plus légèrement ; qu'il accommodât à tous vos goûts à toutes vos fantaisies, la religion sur laquelle vous devez vous réformer. Mais sommes-nous maîtres de la vérité, pour la sacrifier lâchement sur l'autel des passions ? N'est-ce pas à la passion à céder devant l'Évangile, plutôt qu'à l'Évangile à céder devant la passion ? Après avoir fait une première concession, ne faudrait-il pas en faire une seconde, puis une troisième, attendu que l'on n'a plus de raison de ne pas céder partout et toujours, quand une fois l'on a cédé sans raison sur un point fondamental ? De mitigation en mitigation, d'accommodement en accommodement, d'adoucissement en adoucissement, de transaction en transaction, d'attribution en attribution, n'en serions-nous pas bientôt réduits à ne plus oser prononcer publiquement le nom de JÉSUS-CHRIST ? N'arriverions nous pas bientôt à la ruine totale du christianisme, au vide dont la nature a horreur, à la table rase, à la nullité, au rien ? Non, non ! il ne peut en être ainsi. La force du Christianisme, c'est la force même de la vérité, il faut que la vérité soit publiée. Celui qui croirait devoir ne pas l'annoncer dans toute sa teneur, celui-là jetterait ses armes ; bientôt il verrait la victoire lui échapper, le sceptre lui tomber des mains, et ceux-là même qui lui avaient conseillé une fausse modération, insulter à sa défaite et à sa honte. Ecrivez-vous donc plutôt avec Bossuet parlant des prêtres : "Qu'ils nous blessent, pourvu qu'ils nous sauvent, qu'ils disent ce qu'il leur plaira, pourvu qu'ils disent la vérité."

Ils troublent les consciences.—Ne vaut-il pas mieux jeter des troubles salutaires dans les consciences, que de les laisser s'endormir dans une fausse sécurité ? N'y a-t-il pas de la charité à avertir du danger qu'il court le voyageur qui va à l'abîme ? N'y aurait-il pas de la cruauté à garder le silence ? —Puis les ennemis de Jésus ne disaient-ils pas déjà : "Il agite le peuple par ses prédications dans toute la Judée."—"Il fanatise les masses, pour parvenir à la domination."—"Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous."—Nous sommes glorieux et fiers d'encourir les reproches que l'on faisait au Sauveur lui-même ; c'est une preuve que nous avons hérité de son esprit. Nous nous reconnaissons pour des prêtres fidèles, à ce signe que les injures et les calomnies dont nous sommes

l'objet sont les mêmes qui furent vomies contre Jésus-Christ.

4. LES PRÊTRES S'OCCUPENT DE POLITIQUE, ILS INFLUENCENT, SI ON LES LAISSE AGIR, ILS FERONT BIENTÔT DE NOUS DES DÉVOTS, ILS FERAIENT BEAUCOUP MIEUX DE DIRE LEUR MESSE ET LEUR BREVIAIRE, QU'ILS RESTENT DANS LE SANCTUAIRE, SUR LE TERRAIN DES CHOSES RELIGIEUSES, ET QU'ILS NE S'OCCUPENT PAS DES AFFAIRES DU SIÈCLE.

Les prêtres s'occupent de politique.—Est-ce qu'ils ne sont pas citoyens comme les autres hommes ? Est-ce qu'ils n'obéissent pas à César, et ne lui paient pas l'impôt ? Est-ce que leurs veilles, leurs sueurs, leur sang ne sont pas pour le pays ? Si les prêtres sont citoyens, et accomplissent leurs devoirs de citoyens, pourquoi n'auraient-ils pas le droit de s'occuper de la chose publique ? Pourquoi seraient-ils hors la loi, eux qui s'acquittent envers la loi ? Pourquoi se montreraient-ils indifférents aux destinées de la patrie ? Saint Paul n'invoquait-il pas ses droits de citoyen romain ? Et, remarquez le, vous n'avez pas à nous opposer les martyrs qui ne savaient que souffrir et mourir, car ils vivaient dans des siècles où l'on ne pouvait être en même temps citoyens et chrétiens, attendu qu'alors quiconque entrait dans l'Eglise était par cela seul mis hors la loi.

Les prêtres s'occupent de politique.—Pourquoi ne s'en occuperaient-ils pas ? Est-ce que la politique est une science indépendante ? Ne relève-t-elle pas de la morale, comme la morale relève de la religion, et par là même, n'est-ce pas au prêtre à la diriger au nom de la religion, à dire ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est permis, ce qui est défendu par la loi du Dieu véritable dont il est l'organe ? Ne pourrait-on pas établir cette suite de propositions : Il n'y a pas de vraie politique en dehors de la vraie morale : il n'y a pas de vraie religion en dehors du vrai christianisme ; il n'y a pas de vrai christianisme en dehors du catholicisme ou de l'Eglise catholique ; donc il n'y a pas de vraie politique en dehors de la direction de l'Eglise. Sortez de là, il faut retomber dans le machiavélisme qui légitime le mensonge, méprise la parole donnée, et foule aux pieds les serments. Quoi qu'en ait dit un Gallicanisme rampant, César ne relève pas seulement de Dieu et de son épée, il relève aussi de l'autorité religieuse ; il doit se confesser non seulement en tant qu'il est homme, mais encore en tant qu'il est prince. L'Eglise n'a pas seulement reçu la mission de diriger les individus et les familles, elle a reçu aussi celle de diriger les sociétés, attendu que les sociétés sont composées d'individus et de familles. Dire que la loi est athée et que les gouvernants ne doivent pas se confesser, c'est tenir un propos voltairien et par là même sot. Dieu n'envoyait-il pas ses prophètes aux rois aussi bien qu'aux particuliers ? Chez tous les peuples, le sacerdoce n'est-il pas intervenu quand il s'est agi des affaires publiques et des destinées du pays ? N'y a-t-il pas des circonstances dans lesquelles le prêtre doit évidemment intervenir ; par exemple, lorsqu'il s'agit d'élire des représentants ? Ne s'agit-il pas souvent dans ces circonstances d'une

guerre sainte, d'une croisade contre l'impiété ? l'élection d'un homme impie ou immoral n'est-elle pas une action impie et immorale ? Le prêtre ne doit-il pas s'y opposer ? N'aura-t-il d'autre droit que celui de pleurer et de gémir, en voyant arriver au pouvoir des monstres qui attaqueront la religion dont il est le défenseur ? N'aura-t-il d'autre devoir que celui de tendre le cou et de se laisser égorger, pour le plus grand amour de la paix et de la tranquillité ? Quand la vérité est en péril, chacun ne doit-il pas se montrer soldat, et se porter là où l'ennemi cherche à faire brèche ? Quoi ! il est permis au rabbin, au ministre d'engager ses coreligionnaires à élire des juifs, des protestants, ne sera-t-il pas permis au prêtre catholique d'engager ses coreligionnaires à élire des catholiques ? Songez que dans les sociétés modernes où le peuple élit ses représentants, et où les représentants décident sur une multitude de questions politico-religieuses, il s'agit presque toujours de religion lorsqu'il s'agit de politique.

Les prêtres influencent.—Mais n'ont-ils pas raison, puisque leur influence est salutaire ? Que deviendrait le monde si, lorsque les mauvais influencent de toutes parts pour le mal, les bons n'influencent pas pour le bien ? La civilisation ne serait-elle pas bientôt la proie des barbares ? La terre ne deviendrait-elle pas bientôt une géhenne ?

Ils feraient beaucoup mieux de dire leur messe et leur bréviaire.—Mais leurs préoccupations sociales ne les empêchent pas de les dire. Il y a plus, c'est en les disant qu'ils apprennent à se dévouer pour le bien public, et par là même à s'occuper de la chose publique. C'est en récitant son bréviaire que le prêtre se rappelle sans cesse qu'il est placé dans le monde comme une colonne de fer, comme un mur d'airain, contre les princes, contre les peuples de la terre. C'est en disant la messe qu'il apprend à résister jusqu'au sang, puisqu'alors il célèbre le sacrifice d'un Dieu qui a répandu son sang pour la cause immortelle de la vérité. En nous envoyant à notre bréviaire et à notre missel, vous nous renvoyez donc à des livres qui justifient notre conduite et font justice de vos injures. Vous êtes condamnés même par les autorités que vous invoquez.

Ils feraient beaucoup mieux de dire leur messe et leur bréviaire.—Mais que serait-il arrivé si saint Léon le grand, si saint Loup s'étaient contentés de dire leur messe et leur bréviaire, et ne s'étaient pas opposés au farouche Attila ? Des populations entières n'auraient-elles pas été victimes de ce fléau de Dieu ? Que serait-il arrivé si saint Rémi et les évêques du moyen-âge s'étaient contentés de dire leur messe et leur bréviaire, et n'avaient pas cherché à organiser le chaos qui existait partout ? Ne serions-nous pas aujourd'hui des Bourguignons, des Huns, des Vandales, des Goths et des Ostrogoths ? Que serait-il arrivé si le pape Urbain, si saint Bernard s'étaient contentés de dire leur messe et leur bréviaire, et n'avaient pas travaillé à susciter les Croisades ? Ne serions-nous pas aujourd'hui des Musulmans, stupidement courbés sous le joug de la fatalité ? Que serait-il arrivé si un Grégoire VII. si un Innocent III s'étaient contentés de dire leur messe et leur bréviaire, et

n'avaient pas cherché à remédier aux maux de leur siècle ? L'Eglise, et avec elle le monde, n'aurait-elle pas été opprimée ? Si nous avons aujourd'hui les sciences, les arts, la civilisation, la liberté, nous le devons à ce que les prêtres ont cru devoir joindre à la récitation de l'office et à la célébration de la messe, le souci de la chose publique. S'ils avaient agi selon les préjugés de notre siècle, peut-être ne resterait-il plus sur la terre aucune trace de christianisme, et serions-nous des païens.

Que les prêtres restent sur le terrain des choses religieuses et ne s'occupent pas des affaires du siècle.—Mais est-ce que vous ne vous occupez pas des choses religieuses, vous qui voulez gouverner l'Eglise et régenter les premiers pasteurs ; vous qui vous posez en juges de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait dans la cité de Dieu, et qui, sans cesse, portez la main à l'encensoir ? N'avons-nous pas autant de droit de nous occuper des choses du siècle, nous qui sommes hommes, que vous en avez de vous occuper des choses de Dieu, vous qui n'êtes pas prêtres ? Avant d'exiger que nous ne nous occupions pas de ce qui paraît profane, cessez de vous occuper de ce qui est religieux.

5. IL Y A EU DE MAUVAIS PRÊTRES.

Je suppose que le nombre en soit aussi considérable que vous l'imaginez, qu'est ce que cela prouverait ? Que les hommes ne savent pas toujours se tenir à la hauteur de la religion ; mais cela ne tirerait aucunement à conséquence contre la religion elle-même, qui reste toujours pure, toujours sainte, toujours immaculée, toujours divine. Qu'une liqueur soit versée avec un vase fait de terre opaque, ou qu'elle le soit avec un vase fait de cristal transparent, peu importe ; elle a toujours la même qualité. De même, que la religion ait pour représentants de saints prêtres, ou qu'elle ait pour représentants de prêtres indignes, elle reste toujours ce qu'elle est la fille du ciel, la lumière incréée, la maîtresse de toutes les vertus, la mère de tous les biens. De ce que dans certains cas particuliers, il y ait lieu à mépriser la personne du prêtre, il n'y a donc jamais lieu à mépriser son ministère. S'il ne faut pas faire ce qu'il fait, faut écouter ce qu'il dit, selon le mot de Jésus-Christ. L'autorité est toujours l'autorité, quels qu'en soient les dépositaires.

Il y a eu de mauvais prêtres.—Cela devrait-il, vous scandaliser après que, dans la compagnie même de Notre Seigneur, au sein du collège apostolique, l'Evangile nous montre un Judas ? Ne voyez-vous pas que Dieu a permis qu'il y eût un apôtre indigne, pour vous prémunir d'avance contre tous les scandales qui pourraient arriver dans les siècles futurs ? Si vous êtes prémuni, pourquoi êtes-vous si faible ? Pourquoi, à la moindre action plus ou moins convenable d'un ministre de la religion, vous montrez vous prêt à abandonner toutes vos pratiques religieuses ?

Il y a eu de mauvais prêtres.—Pour un prêtre accusé de se conduire mal, il y en a cent qui se conduisent bien. Il ne faut pas seulement faire attention au premier, et ne voir que le revers de

la médaille. Pour être juste, il faut mettre en regard des faits qui ont pu déshonorer tel prêtre en particulier les grandes vertus dont le sacerdoce donne l'exemple ; il faut considérer l'ensemble : or, l'ensemble, c'est la vertu même. Les impies, bien qu'ils aient depuis soixante ans épié les prêtres, pour les citer au tribunal de l'opinion, n'ont pu former contre eux que des accusations isolées, et encore, la plupart de ces accusations ne portaient que sur des refus de sépulture. La preuve que des prêtres sont à la hauteur de leurs engagements, ne se trouve-t-elle pas dans ces engagements eux-mêmes ? S'ils avaient été corrompus dans leur jeunesse, ne se seraient-ils pas roulés comme tant d'autres dans les plus honteuses turpitudes, au lieu de prendre parti pour le célibat ? Et s'ils se sont conservés purs dans leur jeunesse, c'est-à-dire lorsque les passions sont plus vives et la raison moins écoutée, ne devez-vous pas supposer qu'ils se conservent tels dans toute la suite de leur vie ?

Voltaire a fort bien dit : " La vie séculière a toujours été plus vicieuse que celle des prêtres, mais les désordres de ceux-ci ont toujours été plus remarquables par leur contraste avec la règle." C'est là une vérité incontestable, Qu'un laïque mène une vie licencieuse, on n'y fait pas grande attention, parce qu'il y a un grand nombre de laïques qui en sont là ; qu'un prêtre en fasse cent fois moins, on crie au scandale, parce que c'est là une rareté, une exception, une chose inouïe. On remarque la moindre tache sur une robe blanche, on ne remarque pas une tache considérable sur une robe souillée. Cette réflexion suffit à elle seule pour faire sentir que si l'on parle tant des scandales des prêtres, ce n'est pas parce que ces scandales sont nombreux ou énormes, mais parce qu'ils sont rares ? Ne suffit elle point par là même pour venger le clergé des calomnies dont il est l'objet, et ne fait-elle pas ressortir la sainteté de sa mission ? " Les critiques mêmes que l'on adresse aux prêtres catholiques, dit le comte de Maistre, prouvent leur supériorité. " On ne leur pardonne rien, parce qu'on en attend tout. Tout membre du clergé catholique est continuellement confronté à son caractère idéal, et par conséquent jugé sans miséricorde. Ses peccadilles mêmes sont des forfaits, tandis que de l'autre côté les crimes mêmes ne sont que des peccadilles."

Gerson a également fait observer que " le nombre des chutes qui peuvent avoir lieu dans le clergé est sans proportion avec les chutes connues dans les autres conditions, et même dans le mariage."

Il y a eu de mauvais prêtres.—Vous conclurez de là qu'il ne faut plus se confesser. Votre conclusion n'est pas légitime. Pourquoi cela ? Parce que les sacrements produisent leur effet par eux-mêmes, indépendamment des dispositions du prêtre qui les administre. Je suppose qu'un mauvais prêtre administre le Baptême ou la Pénitence, il baptisera et absoudra réellement. Dieu a voulu qu'il en soit ainsi, parce que s'il avait fait dépendre l'efficacité de ses Sacrements des dispositions du ministre qui les confère, les fidèles seraient constamment restés en proie à l'anxiété, attendu qu'ils n'auraient jamais eu la certitude d'être en état de grâce. La

conduite de tel ou tel ecclésiastique ne peut donc pas être pour vous une raison de ne pas accomplir vos devoirs de chrétien. Quand même tous les prêtres seraient des Chérubins et des Séraphins, vous ne devriez pas faire un pas de plus, et quand même ils seraient les derniers des hommes, vous ne devriez pas faire un pas de moins.

Pourquoi dès lors, avez-vous cessé de pratiquer sous le prétexte qu'il y a de mauvais prêtres ?

Il y a eu de mauvais prêtres.—Si vous concluez de là que tous le sont, vous concluez du particulier au général, vous faites un mauvais raisonnement, et par là même vos assertions n'ont aucune valeur. Il y a plus, en homme conséquent, vous devez conclure que tous les militaires sont des lâches, parce que quelques militaires ne se sont pas montrés braves ; que tous les commerçants sont trompeurs, parce que tels commerçants sont trompeurs, parce que tel commerçant n'est pas irréprochable sous le rapport de la probité ; que tous les médecins sont des assassins, parce que tel médecin, dans tel cas particulier, a pu se tromper sur la maladie et accélérer la mort ; que tous les juges sont vénaux, parce que quelques juges se sont laissés corrompre ; que tous les princes sont des tyrans, parce qu'il y a eu Pisistrate et Néron. Avec une telle manière de raisonner, je le demande, où irez-vous ? Ne voyez-vous pas que vous suivez une route semée d'effrayants abîmes ?

Si, allant plus loin, vous dites qu'il faut rejeter la religion elle-même parce qu'il y a des prêtres indignes ; vous devez conclure également qu'il faut rejeter l'art militaire, le commerce, la médecine, la justice, parce qu'il y a eu des militaires, des commerçants, des médecins, des magistrats, des princes, qui n'ont pas toujours été à la hauteur de leur vocation. Encore une fois, je le demande, avec une telle manière de raisonner, où irez-vous ? Quand une fois les trônes seront renversés, les tribunaux abolis, l'art de guérir inconnu, le commerce anéanti, l'armée licenciée, que restera-t-il à faire qu'à chanter l'hymne de la mort, sur les ruines du genre humain ?

Il y a eu de mauvais prêtres.—N'est-ce pas là une des preuves les plus irréfragables de la divinité du christianisme ? Si cette religion est sans cesse trahie, même par ceux qui ont mission de la défendre ; si, malgré cela, elle est soutenue par Dieu lui-même ? Si tout appui humain lui manque, ne faut-il pas reconnaître qu'elle a un appui divin ? Je comprends qu'un vaisseau lancé par la tempête à travers mille écueils arrive au port si le pilote reste à son poste ; je ne le comprends plus, si le pilote quitte le gouvernail, et prend lui-même la hache pour aider à la tempête ; loin de là, je crie au miracle. Plus vous démontrerez la divinité du christianisme. Plus votre objection a de force, plus aussi, elle condamne votre incrédulité.

Extrait de **La Défense**, solutions courtes et populaires des principales objections contre la Religion, extraites des meilleurs auteurs, par Un Prêtre du Diocèse de Montréal. 1 vol. in-12. 25 cts

PARTIE LEGALE

Redacteur : A L B Y

TUTEUR

QUESTION.—Le code civil, art. 250, dit que la convocation du conseil de famille, pour la nomination d'un tuteur au mineur, peut être provoquée par ses parents, ses créanciers, etc., et *par toutes autres parties intéressées*. Qu'entend-on dans cette matière par *parties intéressées* ?

NOTAIRE.

RÉPONSE.—On entend, en général, tous ceux qui ont des intérêts à débattre avec le mineur à quelque titre que ce soit. Tels sont :

1° Ses débiteurs qui veulent se libérer des sommes qu'ils lui doivent et qui veulent obtenir mainlevée des hypothèques qui grèvent leurs immeubles.

2° Les co-propriétaires majeurs qui veulent sortir de l'indivision et procéder à un partage ou à une licitation.

3° Les associés des personnes dont le mineur est héritier, lesquels veulent procéder au règlement des affaires de la société, etc.

Remarquez que la nomination du tuteur, dans les circonstances qui viennent d'être relatées, a un caractère permanent quoiqu'elle soit faite uniquement dans l'intérêt de ceux qui la provoquent. Ainsi qu'elle soit faite à la demande des parents ou des simples intéressés, elle est définitive et elle ne peut cesser que par les moyens légaux d'extinction.

RECORDER

QUESTION.—Qu'appelle-t-on RECORDER et quelles sont ses fonctions ?

LS. BR.....

RÉPONSE.—“ *Le Recorder*, ” dit CHOMPRÉ dans ses notes sur BLAKSTONE (1), “ *est un conseiller adjoint que s'associent le maire et les magistrats d'une ville pour les aider dans l'administration de la justice.* ”

Dans cette province, au lieu d'aider simplement les magistrats, le recorder est lui-même magistrat et juge de Paix *ex officio*. C'est un fonctionnaire qui a des pouvoirs judiciaires surtout en ce qui concerne la police des villes (2) et les règlements municipaux.

(1) Commentaires sur les lois anglaises.

(2) Les recorders ne sont nommés que dans les villes et les cités.

Ses pouvoirs sont plus ou moins étendus suivant les dispositions des chartes des diverses cités et villes, car ces chartes déterminent quelle sera sa juridiction. M. le recorder de Montigny, dans le témoignage qu'il a rendu, il y a quelques jours, devant la Commission Royale de *Prohibition* (1), dit que "les fonctions du Recorder sont celles d'un juge de paix et d'un magistrat, principalement pour ce qui concerne les infractions aux règlements municipaux. Il est appelé à juger les cas d'ivresse, les petits vols, assauts, bref, toutes les offenses aux règlements de la municipalité."

COMPAGNIES DE TRANSPORT

QUESTION.—Je réside dans la paroisse de L..... où je fais un commerce général. Cette paroisse est desservie par le chemin de fer * * * * *. Depuis quelque temps le service se fait très mal et les trains sont toujours en retard. Ces retards, qui sont dûs à la négligence, etc., m'ont causé des dommages assez considérables. La compagnie est-elle responsable et puis-je, avec des chances de succès, la poursuivre en dommages ? Prière de répondre dans le plus prochain numéro du PROPAGATEUR.

L....., 19 septembre, 1892.

Marchand de Campagne.

RÉPONSE.—Les corporations comme les particuliers sont responsables, en général, du dommage causé par négligence, etc. (C. C. art. 1654). Dans l'impossibilité où je suis de traiter votre question actuellement, je vous réfère à l'article suivant que je trouve dans le journal *La France*. Cet article porte la date reculée de 1866.

Le voici :

"RESPONSABILITÉ DES RETARDS POUR LES CHEMINS DE FER"

"Les voyageurs ont le droit de compter sur l'exactitude des chemins de fer. En cas de retard, à moins de force majeure justifiée, les compagnies sont responsables. Telle est la jurisprudence que le tribunal civil de Sena vient d'adopter dans un arrêt fortement motivé. Voici les faits :

"M. Ronfleux, propriétaire cultivateur, se rendait à Briçon pour acheter des grains. Il avait pris le chemin de fer de Lyon, et comptait arriver avant la clôture du marché.

"Le convoi a éprouvé un retard de 26 minutes. Le marché était clos ; M. Ronfleux est arrivé trop tard, il avait fait un voyage inutile.

"Il a intenté une action contre la Compagnie, et le tribunal a rendu un jugement ainsi conçu :

(1) Commission ainsi appelée parcequ'elle est chargée par le gouvernement fédéral de faire une enquête sur les effets du commerce des liqueurs et sur l'opportunité de prohiber ce commerce.

“ Attendu que la Compagnie ne justifie, en aucune façon, des motifs de ce retard de vingt-six minutes, qui implique nécessairement sa responsabilité.

“ Que cette responsabilité est d'autant plus grande que la Compagnie, ayant un monopole, doit être tenue plus rigoureusement à l'exécution de ses engagements vis-à-vis des voyageurs, qui ne peuvent s'adresser qu'à elle pour se faire transporter et qu'il est démontré et constant pour le tribunal que les retards fréquents et qui se renouvellent pour ainsi dire journellement, proviennent de l'insuffisance du matériel et du nombre trop restreint d'employés nécessaires à une administration aussi importante.

“ Par ces motifs,

“ Le tribunal, faisant droit et jugeant en dernier ressort, condamne la Compagnie de chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée en 25 fr. de dommages-intérêts envers Roufleux, la condamne, en outre, en tous les dépens.”

“ 25 fr., c'est plutôt un avertissement qu'une condamnation ; mais le principe est posé.”

TRIBUNAUX

LES HYPOTHÈQUES JUDICIAIRES SUR LES BIENS DES COMMUNES

“ La 1re chambre de la cour d'appel d'Agen vient de rendre un arrêt qui présente le plus grand intérêt pour les créanciers des villes.

“ MM. Chaumeil et Verdier, entrepreneurs de travaux publics, ne pouvant obtenir de la ville d'Agen le paiement de travaux effectués pour son compte, l'avaient assignée devant le conseil de préfecture, qui avait condamné la ville à payer à Chaumeil et Verdier diverses sommes s'élevant au total à environ 85.000 fr.

“ A la suite de l'arrêté du conseil de préfecture, inscription d'hypothèque judiciaire fut prise sur tous les biens présents et à venir de la ville d'Agen.

“ Cette dernière assigna en mainlevée d'hypothèque Chaumeil et Verdier, prétextant qu'il ne pouvait être pris d'hypothèque judiciaire sur les biens des communes.

“ Par son jugement du 12 décembre dernier, le tribunal d'Agen avait repoussé les prétentions de la ville et maintenu l'hypothèque judiciaire. C'est le jugement qui a été confirmé par la cour d'appel.”

L'Univers.

NOTE DE LA RÉDACTION

Le jugement de la cour d'Appel d'Agen, est conforme aux véritables principes qui régissent les hypothèques.

Dans la province de Québec, notre codé civil ne fait pas de dis-

inction entre les municipalités et les particuliers, et l'art. 2034 de ce code, relatif à l'hypothèque judiciaire, leur est également applicable.

De quel droit en effet les municipalités réclameraient-elles l'exemption et demanderaient-elles la mainlevée pure et simple des inscriptions prises contre leurs immeubles ?

Aucune raison légale ou même de *faveur* ne peut raisonnablement être invoquée en faveur de ces prétentions.

Pour que l'hypothèque judiciaire ait son effet sur les immeubles du débiteur, il faut que ces immeubles soient décrits dans un avis qui en requiert l'enregistrement. Cet avis et le jugement auquel il réfère doivent être enregistrés. (Voyez le code civil, art. 2026, 2034 et 2121.)

CONDAMNATION D'UN NOTAIRE

On lit les dépêches suivantes dans les journaux de France :

“ Nantes, 11 août, 1892.”

“ Depuis toute une semaine, la cour d'assises juge le notaire Gasnier, d'Angers, et son caissier Chéruau, accusés d'une série interminable de faux et d'abus de confiance.

“ Gasnier est défendu par M. Demange, du barreau de Paris, et Chéruau, par M. Fairé, député d'Angers.

“ Le jury, rentré ce matin dans la salle des délibérations à onze heures et demie, avait à répondre à plus de 2,000 questions.

“ Après une délibération de trois heures et quart, il rapporte un verdict reconnaissant Gasnier coupable de 236 abus de confiance

“ avec circonstances atténuantes, et Chéruau coupable par complicité de 61 abus de confiance, sans circonstances atténuantes.

“ Le chef du jury oublie de prononcer les mots “*a la majorité*”.

“ Le président veut les lui faire dire. Mais M. Demange lui fait observer qu'il est trop tard, et il dépose des conclusions de cassation.

“ La cour se retire pour délibérer.”

“ Nantes, 11 août, 1892.

“ La cour d'assises a condamné l'ex-notaire Gasnier à trois ans d'emprisonnement, et son caissier Chéruau, à quinze mois de la même peine.”

Note éditoriale.—Seulement trois ans d'emprisonnement. C'est une punition bien légère pour un homme coupable de deux cent trente-six abus de confiance dans l'exercice de fonctions d'une si extrême importance, et qui exigent impérieusement une probité au dessus du moindre soupçon.

LE PLAFOND D'HERCULE

A M. CHARLES QUESTEL

ARCHITECTE DES PALAIS DE VERSAILLES ET DE TRIANON

(Suite).

V

PREMIÈRE ANNÉE

Tandis que le pauvre Adrien s'éloignait de Versailles, Scémard et les témoins des mariés arrivaient chez Mme Héliot. Lemoine n'avait plus ses parents : Natoire et Boucher furent témoins et amenèrent leurs jeunes femmes. Après la signature du contrat, l'on soupa fort bien, mais sans gaieté, et, un peu avant minuit, quatre carrosses emmenèrent toute la compagnie à la petite église Saint-Louis.

Il pleuvait ; quelques rares curieux et des mendiants attendaient à la porte ; l'église était bien éclairée, l'orgue jouait, et le bon vieux curé, confesseur d'Aurore, donna la bénédiction nuptiale. Il ne connaissait Lemoine que de réputation, et le savait fort honnête homme et assez bon chrétien. Mais il fut surpris de le voir si âgé et d'un air si sévère. Il y avait un tel contraste entre ce marié qui paraissait avoir cinquante ans, et l'extrême jeunesse, l'air enfantin de la belle Aurore, que le cœur du prêtre se serra douloureusement. En faisant aux mariés l'exhortation d'usage, il ne put s'empêcher de rappeler à l'époux combien il devait avoir de soins délicats et paternels pour l'âme virginale qui se donnait à lui, combien il devait être indulgent pour une si jeune et si naïve personne. Lemoine, en l'écoutant, fronça le sourcil, et la bonne tante se mit à pleurer. Le bon curé se hâta de finir ; mais, en recevant les promesses des mariés, il dut se détourner pour essuyer ses larmes.

Au sortir de l'église, chacun rentra chez soi ou à l'auberge, et Mme Natoire dit à son mari :

— Ton patron est un habile homme en peinture, mon ami ; mais, si Mlle Aurore eût été ma sœur ou ma fille, je la lui aurais refusée. Quelque chose me dit que ce mariage ne sera pas heureux. As-tu vu comme monsieur le curé avait l'air triste ?

— La mariée paraissait contente, dit Natoire : c'est l'essentiel.

— La mariée est une enfant qui ne sait rien de rien, mon ami.

Tu verras dans un an si elle sera gaie ! Dieu veuille qu'elle ait des enfants ! cela arrangerait tout.

L'année suivante, à la fête du Roi, les grandes eaux jouaient au parc, et Babet et Louison, assises sur le gazon, près des ifs de la terrasse du Sud, à quelques pas de leurs parents, s'amusaient à critiquer les toilettes des personnes qui se promenaient. Elles en virent une enfin qui leur parut charmante.

— Oh ! la jolie robe ! s'écria Babet. J'en veux une comme cela quand je ferai mes visites de noces ; car j'en ferai, moi, et beaucoup, et en grand tralala. D'abord, je n'épouserai que si on me promet de faire des visites en carrosse à toutes mes bonnes amies. Je ne veux me marier qu'à un monsieur très aimable, très complaisant, et non pas à un vilain original comme M. Lemoine. Croirais-tu, Louison, qu'il ne nous a pas encore amené sa femme ?

— Ni à nous non plus, dit Louison. Aussi maman est-elle fâchée, et ne veut pas que j'aie voir Aurore.

— C'est comme moi, dit Babet. Je ne la vois qu'à la vanvole, chez sa tante. Un jour que je quêtai avec ma cousine, nous avons été chez elle. Je savais qu'elle y serait, elle me l'avait dit. Hé bien ! son mari avait fait défendre sa porte. Son laquais nous a dit : Madame n'y est pas, et j'entendais son clavecin.

— Mais enfin, pourquoi la tient-il ainsi recluse ?

— Il est jaloux, dit-on, et surtout maniaque. Ah ! si j'étais à la place d'Aurore, quel tapage je ferais ! je crierais, je pleurerais, je grifferais. Mais elle est trop bonne. Qui se fait brebis, le loup le mange.

— Regarde, dit Louison, voilà M. Natoire et sa grosse petite femme qui viennent de ce côté avec leurs deux enfants : sont-ils gentils ! Viens, Fanfan ; viens, Minette ! accourez, j'ai du sucre d'orge.

Les enfants accoururent ; et Natoire et sa femme, qui avaient rencontré Babet et Louison au mariage de Lemoine et s'étaient liés depuis avec leurs parents, vinrent s'asseoir près d'eux.

— Ah ça ! monsieur Natoire, dit Babet, est-il vrai que votre illustre maître M. Lemoine a déjà fait quatorze fois le portrait d'Aurore depuis qu'il est marié ?

— Quatorze fois, Mademoiselle, c'est un peu exagéré. Mettons cinq à six fois, c'est assez, et Mme Lemoine trouve même que c'est trop. Que voulez-vous ?

La faute en est aux dieux, qui la firent si belle !

— Décidément, c'est ennuyeux d'être belle, dit Babet : je suis ravie de n'être qu'un petit laideron.

— Vous êtes une grande menteuse de dire cela, Mademoiselle Babet, dit Fanfan, fripon de six ans ; vous n'êtes pas un laideron, mais jolie comme un cœur : c'est papa qui l'a dit à maman.

Babet lui donna un coup d'éventail, Fanfan riposta par une embrassade, et Natoire s'écria :

— Ils sont à peindre, sur ma parole. Si Boucher était là, il en ferait un dessus de porte pour Trianon.

—Voici Mme Héliot ! s'écria Louison.

Et elle courut au devant de la bonne dame, qui se promenait, appuyée au bras de Victoire bien endimanchée. Elle paraissait fort triste.

Toute la compagnie s'empessa autour d'elle et lui demanda des nouvelles de sa nièce.

—Aurore se porte bien, dit-elle, son mari l'a emmenée promener en calèche dans la forêt de Marly. Je crois qu'elle aurait mieux aimé voir jouer les eaux. J'avais été la chercher pour cela, mais il n'a pas voulu le lui permettre.

—C'est un vilain mari, dit Louison, de ne pas faire ce que sa femme aime le mieux. A la place d'Aurore, je le ferais bien endéver pour ses peines.

—Taisez-vous, Louison, et tenez vous droite, dit sa mère : une bonne femme doit subordonner ses volontés à celles de son mari.

—Oui, Madame, dit Babet ; mais un bon mari doit plier ses goûts à ceux de sa femme, au moins le dimanche. Croyez-vous qu'il soit agréable pour une femme de seize ans de ne voir personne, de passer sa semaine enfermée dans une chambre et son dimanche dans les bois, avec les loups ? Dites cela de ma part à M. Lemoine, Madame Natoire, je vous prie.

—Je lui ai insinué quelque chose de semblable le printemps dernier, Mademoiselle, dit Mme Natoire, et depuis ce temps il ne m'a plus adressé la parole une seule fois. Ah ! ce n'est pas chose aisée de morigéner les barbons.

Un étranger qui survint, interrompit la conversation ; mais il resta prouvé que la pauvre Aurore ne devait pas être contente.

En effet, elle s'ennuyait beaucoup. Passionné pour son art, Lemoine ne s'imaginait pas que sa jeune compagne pût avoir d'autre désir, d'autre but que de lui voir peindre le plafond d'Hercule. Il la faisait poser des journées entières, et lui interdisait toute occupation qui eût pu altérer la délicatesse de son teint, la blancheur et la finesse de ses belles mains. Jaloux par nature, il ne pouvait supporter que sa femme fût regardée, et la tenait sans cesse auprès de lui ou renfermée avec sa tante. La pauvre petite Aurore avait bien bonne volonté de contenter son mari, mais quelquefois la patience lui échappait.

Un jour, tandis qu'elle posait, accoudée sur des coussins qui représentaient les nuages de l'Olympe, elle voulut causer, et parla d'un joli enfant qu'elle avait vu le matin même dans les bras d'un modèle.

—Que je serais donc contente s'il me venait des enfants ! dit-elle.

—Moi aussi, surtout s'ils vous ressemblaient, chère amie, dit Lemoine. L'Albane en avait de bien beaux. Il les a souvent représentés, et sa femme avait l'adresse de les suspendre en l'air lorsqu'il voulait peindre des Amours voltigeants.

A l'idée de petits enfants suspendus en l'air, Aurore frémit et s'écria :

—Ah ! pour le coup, Monsieur, n'y comptez pas ! jamais je ne laisserai poser mes enfants : c'est trop ennuyeux. Cette madame

l'Albane était une méchante, une marâtre ! Pendre des petits enfant c'est affreux !

Et elle fondit en larmes.

—Bon ! s'écria Lemoine, voilà ma séance perdue. Petite sotte !

Les larmes redoublèrent : il fallut renoncer à finir l'étude, et ce premier orage en amena bien d'autres.

VI

ROYALE RENCONTRE

Les peintures du plafond d'Hercule avançaient cependant. Travailleur infatigable, Lemoine peignait de jour et dessinait aux lumières. Le logement que le Roi lui avait fait donner à Versailles, était situé dans une cour intérieure ; il était peu spacieux, sans vue et au nord. Aurore s'y étioyait comme une fleur enfermée. Elle enviait le sort de sa servante, et lorsqu'elle la voyait, les jours de marché, partir de bon matin en bavolet et tablier blanc, son grand panier au bras, elle eût bien voulu l'accompagner. Aller quelquefois au marché avec Victoire avait été une de ses joies de jeune fille, et elle se rappelait combien elle prenait plaisir au retour à faire deviner à sa tante à quel bon prix elle avait su acheter leurs petites provisions. L'aspect animé de la place du Marché, les rustiques appels des paysannes, l'abondance des fruits mêlés aux paniers regorgeant de gibier, de volaille et de marée ; tout, jusqu'au vieux mendiant qui lui souriait de loin, sûr qu'elle ne passerait pas sans lui faire l'aumône, tout lui eût fait plaisir à revoir. Mais Lemoine ne voulait pas qu'elle sortit sans lui, encore moins qu'elle fit la besogne du ménage ; et lorsque, fatiguée de sa réclusion, elle le suppliait de la mener promener, il la conduisait sur les terrasses supérieures du château, lieu où il était à peu près sûr de rencontrer personne. Le dimanche, ils assistaient aux offices dans la chapelle royale, et, entre messe et vêpres, allaient, en carrosse de louage, faire une promenade dans les bois ou une visite à Mme Héliot.

Un soir d'été, ils étaient montés sur la terrasse au moment où le soleil allait se coucher. Lemoine regardait les nuages brillants épars dans l'azur du ciel. Aurore, accoudée près d'un de ces trophées d'armes en bronze doré qui ornaient alors la balustrade des terrasses, avait tourné ses regards vers le bois de Satory et la petite maison de sa tante : elle songeait aux jours heureux qu'elle avait passés dans cette humble demeure, à ses jeux, à ses compagnes, et elle se prit à sourire tristement en se disant qu'elle avait le mal du pays à quelques pas de son berceau.

Absorbés dans leur rêverie, Lemoine et sa femme n'avaient pas entendu les pas de quelques personnes qui s'approchaient. Un bruit de voix les fit tressaillir. Ils se retournèrent, et se trouvèrent en présence du Roi, de la Reine et du cardinal de Fleury, suivis de deux dames d'honneur et de quelques gentilshommes. Le car-

dinal, droit et actif malgré ses quatre-vingts ans, marchait aux côtés du jeune Roi. Louis XV avait alors vingt-trois ans. Il était encore plus beau que son aïeul Louis XIV. Pier, timide et réservé, il n'avait encore rien montré de ce lâche et profond égoïsme qui le livra plus tard au joug des passions. Il se laissait gouverner par le bon cardinal, et vivait d'une façon irréprochable avec la Reine. Aussi était-il presque adoré par ses sujets, et la France comptait sur un règne prospère.

Plus âgée que lui de six ans, grande, gracieuse et d'une angélique bonté, Marie Leczinska charmait sans être belle, et, déjà entourée d'une famille nombreuse, faisait régner autour d'elle la piété, l'honneur et le calme d'une vie pure. Ce soir-là, au grand étonnement de ses dames, cette Reine, si régulière dans ses habitudes, avait fait une infraction aux lois de l'étiquette, et, à propos d'une gageure, s'était décidée à accompagner le Roi et le cardinal sur la terrasse.

—Je l'avais bien dit au Roi, dit le cardinal : on voit parfaitement d'ici les toits de la maison de Saint-Cyr. J'ai gagné.

—Je me console d'avoir perdu, dit Louis XV, puisque ce pari nous a valu cette promenade sur les toits. Jamais je n'y serais monté sans cela. Mais, quels sont ces gens-là ? ajouta-t-il en regardant Lemoine et sa femme, qui se tenaient inclinés sur son passage.

—C'est le peintre du salon d'Hercule, dit le cardinal.

—Ah ! oui, je le reconnais, reprit le Roi.

Et il passa.

La bonne Reine dit tout bas au cardinal :

—Et cette jeune personne, est-elle sa fille ?

—C'est sa femme, Madame.

Marie Leczinska retint une exclamation d'étonnement, et, s'arrêtant devant Aurore, lui dit avec bonté :

—Je connais et j'estime fort, Madame, les œuvres du monsieur votre mari. J'ai vu la belle coupole de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, et même, un jour, en son absence, les peintures commencées du salon d'Hercule. Il me semble qu'il s'est inspiré de vous. Il ne pouvait mieux faire, assurément.

—La Reine est mille fois bonne, dit Aurore toute rouge de plaisir.

Et, s'inclinant, elle mit un genou en terre selon l'usage du temps, et voulut baiser le bas de la robe à grandes fleurs de Marie Leczinska. La Reine, d'un coup d'éventail, rabattit l'étoffe, et tendit sa main à Aurore, qui la baisa respectueusement.

Puis la Reine et ses dames, hâtant le pas autant que leurs énormes paniers et leurs souliers à talons le permettaient, rejoignirent le Roi et ne tardèrent pas à redescendre dans leurs appartements, laissant Lemoine et Aurore bien fiers et bien contents.

(à suivre.)

Mme Julie LAVERGNE.

OUVRAGES D'OCCASION

EN BON ORDRE

ET A PRIX TRES REDUITS

- Hallez, D. J.**—Plans d'instruction sur le Symbole, d'après le catéchisme du Concile de Trente. 1 vol. in-12..... \$0.45, réd. \$0.30
- Loiseaux, J.**—Traité canonique et pratique du Jubilé. 1 vol. in-12..... \$1.00, réd. \$0.70
- Virel.**—Cours d'Instructions Pastor. 2 vol. in 12. \$1.50, réd. \$1.00
- Manuel** d'Instructions religieuses à l'usage des maisons d'enseignement secondaire et des Catéchisme de Persévérance. 1 vol. in-12.... \$1.00, réd. \$0.70
- Schouppe, F.-X.**—Explanatir Psalmorum. 1 vol. in-12 \$1.00, réd. \$0.75
- Delphin Balleygnier, Mme.**—La première Aube ou l'Évangile et l'Ancien Testament racontés aux enfants. 1 vol. in-12..... \$0.30, réd. \$0.20
- Riche, A.**—Le Docteur des Nations, ou la Somme de St Paul, assemblée en latin et en français. 1 vol. in-12..... \$1.00, réd. \$0.70
- Manuale Clericorum.** 1 vol. in-18..... \$1.50, réd. \$1.00
- Tilloy.**—Cours de Conférences religieuses. 2 vol. in-12..... \$2.00, réd. \$1.50
- Bélet.**—Catéchisme Historique. 8 vol. in-12.... \$7.00, réd. \$5.00
- Bonhomme, R.**—Instructions familières sur les quatre parties du Catéchisme Romain. 4 vol. in-12..... \$1.50, réd. \$1.00
- Chaumont.**—Œuvres de Saint François de Sales. 3 vol. in-12..... \$2.63, réd. \$1.75
- Thomæ** Ex Charmes Teologia Universa. 7 vol. in-12..... \$6.00, réd. \$4.50

Marc, J. —Petit manuel liturgique. 2 vol. in-12.	\$1.75, réd. \$1.35
Règle générale de l'Union Apostolique des Prêtres séculiers. 1 vol. in-12.....	\$0.25, réd. \$0.15
Capecelatro. —Exposition de la Doctrine catholique. 2 vol. in 8.....	\$2.50, réd. \$1.75
Lebeurier. —La vie commune et les associations sacerdotales. 1 vol. in-8.....	\$0.33, réd. \$0.20
Prolegomena in S. Theologiam. 1 vol. in-8.	\$0.25, réd. \$0.15
Piller, F.-X. —Liturgia Romana, manuale Rituum. 1 vol. in 8.....	\$1.25, réd. \$0.90
Dubillard. —Prælectiones Theologiæ Dogmaticæ. 4 vol. in-8.....	\$5.00, réd. \$3.75
Peltier. —Le Grand catéchisme de Canisius ou précis de la doctrine chrétienne. 7 vol. in-8.	\$9.00, réd. \$6.90
Gousset. —Du droit de l'Eglise. 1 vol. in-8....	\$0.88, réd. \$0.65
Grand Claude. —Le Canoniste contemporains ou la discipline actuelle de l'Eglise. 5 vol. in-8.....	\$9.00, réd. \$6.00
Vecchiotti. —Institutiones Canonicae. 3 vol. in-8.....	\$3.00, réd. \$1.50
Onclair, Aug. —Instructions dogmatiques et morales destinées à être lues au peuple les dimanches et les jours de fête. 1 vol. in-8..	\$1.00, réd. \$0.70
Martin. —Cours supérieur d'Instruction religieuse. 2 vol. in-8.....	\$2.00, réd. \$1.40
Ricard. —Œuvres de Mgr de la Bouillerie. 3 vol. in-8	\$5.00, réd. \$3.75
Du Clot. —La Sainte Bible vengée des attaques de l'Incrédulité. 4 vol. in-8.....	\$5.00, réd. \$4.00
Grosse. — Cours de Religion. 6 vol. in-8.....	\$10.20, réd. \$7.50
Le Catéchiste au XIX ^e siècle. 2 vol. in-12	\$1.50, réd. \$0.75
Opera Omnia Bernardini a Piconio. 4 vol. in-8	\$6.25, réd. \$4.00
La Chétardie, J. T. de. — Homélie pour les dimanches de l'année. 3 vol. in-8.....	\$2.00, réd. \$1.40
Dunaud, P. H. —L'année chrétienne dans le monde. 2 vol. in-8.....	\$3.00, réd. \$2.00

Thiebaut, M. —Homélie sur les Evangiles. 2 vol. in-8.....	\$1.00, réd. \$0.75
Mannoury. —Commentaire sur les Epitres de Saint-Paul. 4 vol. in-8.....	\$6.00, réd. \$4.00
Dom Guéranger. —Mélanges de Liturgie, d'Histoire et de Théologie. 1 vol. grd in-8..	\$2.50, réd. \$1.75
Cavaillès, Ed. —Allocutions et Discours. 1 vol, grd in-8.....	\$0.63, réd. \$0.45
Dominicales, Sermons, Prônes, Homélie pour les dimanches et les fêtes de l'année. 8 vol. grd in-8.....	\$12.00, réd. \$8.00
Abbé, J. —Année Liturgique du Prédicateur. 1 vol. grd in-8.....	\$1.25, réd. \$0.90
Adoration Perpétuelle. 1 vol. in-8.....	\$0.88, réd. \$0.65
Chevallier, A. —Conférences sur StEvangile. 1 vol. in-8.....	\$0.90, réd. \$0.60
Dogmata Theologica Dionysii Patavii. 8 vol. in-4.....	\$25.00, réd. \$17.00
Robert P. —Aurifodina. 6 vol. in-4.....	\$14.00, réd. \$10.00
Fèvre, J. —Opera Omnia Roberti Bellarmini. 11 vol. in-4, moins le tome sept.....	\$37.50, réd. \$15.00
Schouppe. —Evangelia De Comuni Sanc- torum. 1 vol. in-8, relié.....	\$1.60, réd: \$1.00
Decreta Authentica Sacrae Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis. 1 vol. grd in-8, relié.....	\$3.00, réd. \$1.50
Dom Girard. —Van Calœn, La Communion des fidèles pendant la messe. In-12, relié...	\$0.60, réd. \$0.35
Acta Pii IX. 1 vol. in 32, relié.....	\$0.40, réd. \$0.25
Jacques, Jules. —Les mauvaises lectures...	\$0.20, réd. \$0.16
Méthode pour découvrir sûrement tous les empêchements de parenté.....	\$0.10, réd. \$0.05
Manuel du pieux ecclésiastique en voyage. 1 vol. in-18.....	\$0.40, réd. \$0.25
Crampon, H. —Nouveau Testament, N.-S. J.-C. 2 vol. in-18.....	\$2.25, réd. \$1.25
Roberti Bellarmini Explanatio in Psalmos, Supplementum ad Commentaria in Scriptu- ram Sacram. 2 vol. in-4.....	\$5.00, réd. \$1.00

CATALOGUE GENERAL

Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

G

Gabrieac (R. P.) S. J. — RÉVÉREND PÈRE DE PONLEVOY. 2 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

Gagey, (M. l'abbé). — CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE, traduction nouvelle avec le texte en regard, enrichie de notes considérables 2 vol. in-8, \$2.50, reliés \$3.50.

Gagniet, (M. l'abbé J.). — MOIS DU SACRÉ CŒUR. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

— NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH, ou saint Joseph dans ses rapports avec Marie, Jesus et l'Eglise. In-18, 38 cts.

Garcia Mazo (M. l'abbé). — EXPLICATION GÉNÉRALE DU CATÉCHISME de la doctrine chrétienne. 6 éd. in-18, 63 cts, relié 88 cts.

Gaume (Mgr). — BETHLÉEM. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

— CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE, où exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours. 8 vol. in-8, \$3.75, reliés \$12.50.

— LE MÊME ABRÉGÉ. In-18, cart. 50 cts.

— HISTOIRE DU BON LARRON. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

— JUDITH ET ESTHER. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

— L'ANGELUS au XIXe siècle. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

— LA GÉNÉFLEXION. In-18, 40 cts, relié 65 cts.

— LA PROFANATION du dimanche. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

— LA RELIGION dans le temps et dans l'éternité. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

— LA RÉVOLUTION recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la renaissance jusqu'à nos jours. 12 vol. in-8 \$10.50, reliés en 6 vol. \$16.50.

— LA VIE N'EST PAS LA VIE. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

— L'EAU DÉNITE au XIXe siècle. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

— LE BÉNÉDICTÉ. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

— LE GRAND JOUR approche. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

— LE NOUVEAU TESTAMENT de N.-S. Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec introduction, sommaires et notes. In-32, relié 90 cts.

— LE SCRUPULE. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

— LE SEIGNEUR EST MON PARTAGE, ou lettres sur la persévérance après la première communion. In-18, rel. 50 cts.

— LESIGNE DE LA CROIX au XIXe siècle. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

— LE VER RONGEUR des sociétés modernes, ou le Paganisme dans l'éducation. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

— MANUEL DES CONFESSEURS, onzième édition. 1 fort vol. in-8, \$1.50, rel. \$2.00.

— MARIE ÉTOILE DE LA MER. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

— OU EN SOMMES NOUS ? In-8, \$1.25, relié \$1.75.

— TRAITÉ DU SAINT-ESPRIT comprenant l'histoire générale des deux Esprits qui se disputent l'empire du monde et des deux Cités qu'ils ont formées; avec les preuves de la divinité du St-Esprit, la nature et l'étendue de son action sur l'homme et sur le monde. 2e édit. 2 forts vol. in-8, \$3.00, rel. \$4.

Gaussens (M. l'abbé). — CINQUANTE-DEUX HOMÉLIES pour les cinquante-deux dimanches de l'année. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

— COURS COMPLET D'INSTRUCTIONS, d'après le plan, la méthode et souvent même le texte du catéchisme du concile de Trente. 2 vol. in-12, \$1.50, rel. \$2.

—INSTRUCTIONS POUR LES PRINCIPALES FÊTES DE L'ANNÉE et particulièrement pour les fêtes de N. S. de la T. S. Vierge et des saints. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—PRONES LITURGIQUES ou explication de tout ce qui se rapporte au culte et principalement au saint sacrifice de la messe. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Gautrelet (R. P.) S. J.—LA FRANCMACONNERIE et la révolution. Fort in-8, \$1.88, relié \$2.38.

—LE PREMIER VENDREDI DE CHAQUE MOIS sanctifié par la dévotion au sacré Cœur de Jésus et la pratique de la retraite du mois. In-18, 15 cts.

—LE PRÊTRE ET L'AUTEL, méditations pour servir de préparation au saint sacrifice de la messe. In-12, 88c. rel. \$1.13

—TRAITÉ DE L'ÉTAT RELIGIEUX ou notions théologiques sur la nature et les obligations de cet état. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

Gay (Mgr Charles).—CONFÉRENCES aux mères chrétiennes. 2 forts vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.00.

—DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉTIENNES, considérées dans l'état religieux. 12e édition, \$2.13, reliés \$3.38.

—*Le même abrégé*, à l'usage des personnes pieuses. Fort vol. in-12, \$1.00, relié \$1.25.

—ÉLEVATIONS SUR LA VIE et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, édition, revue et corrigée, enrichie d'un bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. 2 beaux vol. in-8. \$3.00, reliés \$4.00.

—FLEURS DE DOCTRINE ET DE PIÉTÉ. In-18, 63 cts, relié 88 cts.

—INSTRUCTIONS EN FORME DE RETRAITE à l'usage des âmes consacrées à Dieu et des personnes pieuses. In-12, \$2.00, relié \$1.25.

—INSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES du monde. 2 vol. in-12, \$1.88, rel. \$2.38

Gérardin (M. l'abbé).—LA PERFECTION SACERDOTALE ou application de l'Eucharistie à la vie du prêtre, d'après les saints docteurs. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

Ginther (M. l'abbé).—LA MÈRE D'AMOUR ET DE DOULEUR donnée pour mère à tous les fidèles, par Jésus-Christ mourant sur la croix. 2 vol. in-8, \$2.50, relié \$3.50.

Girard (R. P.)—DE L'ESPRIT ET DE LA VIE DE SACRIFICE dans l'état religieux In-12. 90 cts, relié \$1.15.

—DE L'UNION A N.-S. JÉSUS-CHRIST dans sa vie de victime, ou traité de l'esprit et de la vie de victime considérés comme fondement et caractère essentiel de la vie chrétienne, suivie de divers sujets relatifs à la perfection de la vie de victime. In-18, 38 cts, relié 63 c.

—PRÊTRE ET HOSTIE, Notre-Seigneur Jésus-Christ et son prêtre considérés dans l'éminente dignité du Sacerdoce et les saintes dispositions de l'état d'hostie. 2 vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.00.

—IMMOLATION ET CHARITÉ dans le gouvernement des âmes, lettres à une supérieure de communauté. In-18. 63 cts, relié 88 cts.

Giry (R. P.)—VIE DES SAINTS et des personnages morts en odeur de sainteté, nouvelle édition renfermant les martyrologes romains et français, revue et augmentée de plus 1200 vies nouvelles, y comprises celles des victimes de la Commune de Paris, 1871, par M. l'abbé Guillaume. 4 forts vol. in-4 à deux colonnes, \$11.00, reliés \$14.00.

—VIE DES SAINTS POUR CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE, précédée des martyrologes français et romains et de discours sur les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge. 4 vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00.

Glaire (M. l'abbé J. B.)—LA SAINTE BIBLE selon la Vulgate, traduction en français avec des notes, contenant l'ancien et le nouveau testament. 4 vol. in-18, reliés \$3.25.

Le nouveau testament seul, rel. 88 c.

—LA SAINTE BIBLE, traduite avec notes, seule approuvée par une commission d'examen nommée par le souverain Pontife. Nouvelle édition avec introductions, commentaires et appendice, par M. l'abbé Vigouroux. 4 forts vol. in-8, gros caractères, \$6.00, reliés \$8.00

Le nouveau testament, se vend séparément, \$1.50, relié \$2.00.

—LE LIVRE DES PSAUMES, texte latin et traduction française, avec notes, introduction et quelques notes nouvelles par M. l'abbé Vigouroux, suivi des cantiques de Laudes et d'une table liturgique. 1 vol. in-12, 75 cts, rel. \$1.00

Gobaille (M. l'abbé).—RETRAITE DE

DIX JOURS à l'usage des religieuses et des prêtres qui les dirigent, ouvrage manuscrit du XVII^e siècle. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

—Gobillon (M.).—LA VIE DE LA VÉRÉABLE LOUISE DE MARILLAC, veuve de M. Le Gras, fondatrice et première supérieure de la compagnie des filles de la charité, servantes des pauvres malades. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

Gœrres.—LA MYSTIQUE DIVINE, naturelle et diabolique, ouvrage traduit de l'allemand, par M. Ch. Sainte-Foi. 5 vol. in-12, \$4.00, reliés \$5.25.

Goësbriand (Mgr de).—VOYAGE EN TERRE SAINTE. In-8, 35 cts, relié 75 cts.
Gonnellieu (R. P.) S. J., a traduit.—IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitre suivie de l'ordinaire de la messe. In-18, relié 35 cts, doré sur tranche 45 cts.

Gorini (M. J. M. S.).—DÉFENSE DE L'ÉGLISE contre les erreurs historiques. 4 vol. in-8, \$6.00, reliés \$8.00.

Goschler (L.).—DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE de la théologie catholique, rédigé par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne catholique moderne, publié par les soins du Dr Wetzer et du Dr Welte. 26 vol. in-8, \$33.00, reliés \$45.00.

Gosselin (M. l'abbé).—INSTRUCTIONS HISTORIQUES, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'église. 3 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.75.

Gosselin (M. l'abbé Auguste).—VIE DE MGR DE LAVAL, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708. 2 forts vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.00.

Gousset (le cardinal).—DU DROIT DE L'ÉGLISE, touchant la possession des biens destinés au culte, et à la souveraineté temporelle du Pape. In-8, 88 cts, relié \$1.38.

—EXPOSITION DES PRINCIPES du droit canonique. In-12, \$1.00, reliés \$1.25.

—THÉOLOGIE DOGMATIQUE, ou exposition des preuves et des dogmes de la religion catholique. In-8, \$3.50, reliés \$4.50.

—THÉOLOGIE MORALE à l'usage des curés et des confesseurs. 2 vol. in-8, \$3.00, relié \$4.00.

Grandeurs et devoirs de la vie religieuse, lettres pastorales de Mgr l'évêque de Nîmes aux religieuses de son diocèse. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

Grandeclaudé (M. l'abbé E.).—JUS CANONICUM, juxta ordinem decretalium recentioribus Sedis apostolicæ decretis et rectæ rationi in omnibus consonum. 3 forts vol. in-8, \$6.00, reliés \$7.50.

—LE CANONISTE CONTEMPORAIN, ou la discipline actuelle de l'Église, bulletin mensuel de consultations canoniques et théologiques et de documents émanant du Saint-Siège. 5 vol. in-8, \$8.75, reliés \$11.25.

Grégoire (M. l'abbé).—JÉSUS-CHRIST parlant au cœur du jeune homme. In-32, 15 cts, relié 40 cts.

Grenade (le vénérable Louis de).—GUIDE DES PÊCHEURS et exhortation à la vertu. 2 vol. in-12, \$1.13, reliés \$1.63.

—MÉDITATIONS SUR LA PASSION de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur les grandes vérités de la Foi. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

—MÉMORIAL DE LA VIE CHRÉTIENNE, traduction nouvelle, par l'abbé Cousinier. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—ŒUVRES COMPLÈTES, traduites intégralement en français, par MM. Bareille, Duval, rampon, Boucher et Berton et terminés par une table analytique des matières par M. l'abbé Peltier. 22 vol. in-8, \$35.00, reliés \$40.50.

—SERMONS, traduits intégralement pour la première fois en français par MM. Bareille, Duval, Crampon, Boucher et Berton et terminés par une table analytique des matières, par M. l'abbé Peltier. 9 vol. in-8, \$15, reliés \$19.50.

—TRAITÉ DE L'ORAISON et de la méditation. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

Grimes (M. l'abbé).—TRAITÉ DES SCRUPULES, instructions pour éclairer, diriger, consoler et guérir les Personnes scrupuleuses, nouvelle édition augmentée d'un chapitre sur les Scrupules, par le R. P. Faber. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

G R. (Madame).—LA PREMIÈRE COMMUNION, causeries familières d'une mère avec ses enfants. In-12, 50 cts, rel. 75c.

Grosse (M. l'abbé).—COURS DE RELIGION, d'après l'ouvrage de P. Wilmers S. J. 6 vol. in-8, \$10.00, reliés \$13.00.

Grou (R. P.) S. J.—LA SCIENCE DU CRUCIFIX, en forme de méditations ; divisée en deux parties, la première pour le temps de la vie, et la seconde pour le temps de la mort, par le R. P. Pierre-Marie, édition revue et corrigée. In-18, 13 cts.

—SCIENCE PRACTIQUE DU CRUCIFIX dans l'usage des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, pour servir de suite à la *Science du Crucifix*. In-18, 20 cts.

Guéranger (Dom).—ANNÉE LITURGIQUE. In-12, \$12.00, reliés \$15.00.

—ESSAI SUR L'ORIGINE, LA SIGNIFICATION et les privilèges de la médaille de Saint Benoît. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

—INSTITUTIONS LITURGIQUES. 4 vol. in-8, \$10.00, reliés \$12.40.

—LES EXERCICES DE STE GERTRUDE vierge et abbesse de Saint-Benoît. In-32, 38 cts, relié 63 cts.

—SAINTE CECILE ET LA SOCIÉTÉ ROMAINE aux deux premiers siècles. 1 vol. in-4, contenant 250 gravures sur bois, 6 planches en taille-douce et 2 chromos, 3e édition. Richement relié, ornements en noir et or, tranche dorée \$10.00.

Guérin (Mgr).—DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES recueil lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le seul chrétien. 6 vol. grd in-4, (en souscription)

—LES PETITS BOLLANDISTES, vies des saints de l'ancien et du nouveau testament, des martyrs, des pères, des auteurs sacrés et ecclésiastiques, des vénérables et autres personnes mortes en odeur de sainteté, notices sur les Congrégations et les Ordres religieux, histoire des Reliques des Pèlerinages, des Dévotions populaires, des Monuments dus à la piété, depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui, septième et définitive édition, la seule complète, renfermant un tiers de matières de plus que les précédentes, (8e tirage). 17 vol. grd in-8, sur beau papier vergé, contenant la matière de plus de 35 vol. in-8 ordinaire, \$25.50, reliés \$34.00.

Guérin (L. F.).—SAINTE GERMAINE COUSIN, sa vie, ses miracles, son culte. In-12, 40 cts, relié 65 cts.

Guérin (Paul) avocat à la cour d'appel de Lyon.—LE POUVOIR TEMPORREL, étude sur la chute et sur le rétablissement de la Souveraineté territoriale du Pape. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

Guers (le chanoine).—LES SOLDATS FRANÇAIS dans les prisons d'Allemagne, ouvrage adopté par le ministère de la guerre pour les bibliothèques de garnisons. In-8, orné de huit portraits hors texte. 2 édition, \$1.00, relié \$1.50.

Guillemon (M. J. M.) P. SS.—CLEF DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL, analyse raisonnée, 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

Guillois (M. l'abbé).—ABRÉGÉ DE L'EXPLICATION HISTORIQUE, DOGMATIQUE, morale et liturgique du catéchisme, 17e éd. in-12, 50 cts, relié 75 cts.

—CATÉCHISME DE GUILLOIS. Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme, avec les réponses aux objections tirées des sciences contre la Religion. 4 forts vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00.

—EXPLICATION LITTÉRALE ET MORALE des épîtres et évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, des fêtes de l'Avent et de tous les jours du carême, avec des notions liturgiques, où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique. 2 gros vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

Gury (R. P.) S. J.—CASUS CONSCIENTIÆ in præcipuas questiones theologiæ moralis. editio septima. 2 vol. in-8, \$2.50, reliés \$3.50.

—COMPENDIUM THEOLOGIÆ MORALIS, multis correctionibus auctum et receptioribus actis sanctæ sedis maxime constitutioni sanctissimi Domini nostri Papæ Pii IX super censuris latæ sententiæ accommodatum à R. P. Henrico Dumas, editio quarta. 2 vol. \$3.00 reliés \$4.00.

—GRAND TRAITÉ DES CONTRATS expliqué aux élèves du collège romain. 3 vol. in-8, \$3.75, reliés \$5.25.